



Région académique  
BRETAGNE



Le 18 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Dans le contexte sanitaire actuel, je reviens vers vous concernant la procédure en cas d'éloignement du collège.

**Si l'enfant présente des symptômes évocateurs**, il reste à domicile (Un membre de la famille vient le chercher au collège le cas échéant), évite les contacts et consulte un médecin (ou la plateforme Covid 19) qui décide de l'opportunité du dépistage.

*L'élève revient au collège si l'un des responsables légaux atteste par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. Si un test a été prescrit et que le résultat est négatif, l'élève revient au collège, muni d'une attestation parentale. A défaut d'attestation, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre durant les dernières 48h).*

**Si l'enfant est identifié comme un cas contact à risque potentiel**, il reste à domicile (Un membre de la famille vient le chercher au collège le cas échéant), évite les contacts, consulte un médecin, et suit les recommandations médicales.

*L'élève revient au collège, avec une attestation parentale, si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. A défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.*

**Dans tous les cas, si le test est positif, la famille se conforme aux préconisations médicales.**

*Pour rappel, un cas contact à risque potentiel est un élève /personnel qui a côtoyé **SANS MASQUE**, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée, un cas COVID confirmé, et /ou ayant partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, voiture...) pendant au moins 15 minutes avec un cas COVID confirmé (ce qui limite pour les élèves du collège les possibilités à la cantine, ou à des circonstances exceptionnelles en EPS).*

La communication entre les familles et le collège est très importante. Je vous remercie donc de nous informer des situations lorsqu'elles apparaissent et de nous informer de leur évolution.

Vous trouverez en pièce jointe des modèles d'attestation.

**Le Principal**  
Gaëlle Parvillers

